

BULLETIN D'INSCRIPTION À retourner avant le 31 mai 2017



- Je souhaite participer au concours 2017 des maisons fleuries.
- Je remplis mon bulletin d'inscription et l'envoie ou le dépose directement à la Mairie de mon domicile.
- Pour tous renseignements, contacter votre Mairie ou l'Agglo Hérault Méditerranée au 04 67 90 15 34 ou 06 89 87 92 65.

Commune de :

Nom :

Prénom :

Adresse précise :

N° Rue :

Étage :

N° de téléphone :

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'inscription au concours des maisons fleuries. Les destinataires des données sont les responsables du service protocole et des espaces verts de l'Agglomération. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant un courrier avec AR à l'adresse suivante : Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée – 22, avenue du 3^{ème} Millénaire – 34630 ST-THIBÉRY. Merci de joindre la photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

- Adissan
- [Agde
- [Aumes
- [Bessan
- [Castelnau-de-Guers
- [Caux
- [Cazouls-d'Hérault
- [Florensac
- [Lézignan-la-Cèbe
- [Montagnac
- [Nézignan-l'Evêque
- [Nizas
- [Pézenas
- [Pinet [Pomérols
- [Portiragnes
- [Tourbes
- [Saint-Pons-de-Mauchiens
- [Saint-Thibéry
- [Vias



De nombreux lots à gagner!



REMISE DES PRIX
Jeudi 22 juin à 18h
à la salle polyvalente de Caux



CONCOURS 2017 MAISONS Fleuries

INSCRIVEZ-VOUS
1^{ER} MAI > 31 MAI

Conception : Service Communication CMH - 04 90 17 40 77 - Illustration : Cynthia Bernabé



CONCOURS2017 MAISONS Fleuries

Le concours des maisons fleuries est ouvert à tous les habitants de l'Agglo Hérault Méditerranée : particuliers, commerçants, entreprises, hôteliers, restaurateurs, propriétaires de terrain de camping ou occupants d'échoppe, de gîtes ruraux... dont les cours, jardins, terrasses et balcons, harmonieusement fleuris, sont visibles depuis le domaine public.

Déroulement

Un jury composé d'au moins un représentant par commune se réunira après clôture de la date d'inscription afin de sélectionner sur photos les plus beaux des jardins et façades ou balcons de chacune des 19 communes. Un premier prix et un ou plusieurs prix d'encouragement pourront être attribués pour chaque commune.

Début juin, ce même jury visitera chaque premier prix afin d'élire les deux grands prix de l'Agglomération : le premier des premiers prix balcon ou façade et le premier des premiers prix jardin.

Il portera une attention particulière à l'originalité des compositions, à la qualité des végétaux et d'une manière générale à la mise en valeur des lieux offerts à la vue (y compris le bon état d'entretien des façades, murs de clôture, allées, etc...).

Conseils

[Bien choisir les lieux

Tous les jardins, cours, balcons, fenêtres décorés de fleurs ou de verdure, visibles de la rue mais aussi les devantures des artisans, commerçants, échoppiers...

[Comment choisir les plantations ?

- L'exposition au soleil ou à l'ombre, au vent ou à l'abri et l'arrosage déterminent ce choix. Planter au printemps, veiller aux caractéristiques des terres, des engrais et lutter contre les maladies.
- Accompagner le fleurissement d'une végétation arbustive et arborée qui valorise le décor du sol.
- Harmoniser formes et couleurs en disposant les plantes selon leur hauteur de croissance.
- Être sensible au problème de la consommation d'eau en recourant ou en réimplantant des espèces méditerranéennes plus résistantes à la sécheresse.
- Penser au paillage minéral ou végétal en couvre sol.

Critères d'appréciation

- [Tenir compte de la qualité et de l'entretien des végétaux et du bâti.
- [Pour les façades (rez-de-chaussée), accorder la priorité aux plantations à même le sol.
- [Rechercher l'originalité dans la composition et l'harmonie des aménagements.



MAISONS
CONCOURS2017
Fleuries



À
franchir
au
tarif
en
vigueur